

**COMMUNE DE CLAVETTE  
CHARENTE-MARITIME  
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 MARS 2026**

**Convocation du 05 mars 2026**

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le mardi 10 mars 2026.

**Ordre du jour**

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

**FINANCES**

- 1 Délibération n° 10\_03\_2026\_01** : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 2 Délibération n° 10\_03\_2026\_02** : Label « Villes et Villages où il fait bon vivre » : Autorisation de signature donnée à Madame la Maire pour l'année 2026

Le mardi dix mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie CONIL

NOM	PRÉNOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNÉ POUVOIR A	A REÇU POUVOIR DE
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Maire	X			
LANNELONGUE	Xavier	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X			
CONIL	Nathalie	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
BEAUPOUX	Stéphane	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
CHERPRENET-QUINTIN	Chantal	4 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
NEUVIAL	Catherine	Conseillère municipale	X			
LEFEBVRE	Fabrice	Conseiller municipal		X		
NAUD	Bertrand	Conseiller municipal	X			
GRIT	Brice	Conseiller municipal	X			
BORDEREAU	Nadège	Conseillère municipale		X		
FOURCADE	Nicolas	Conseiller municipal	X			
DOUVILLE PINHO	Aurélié	Conseillère municipale		X		
SNOËK	Jean-Jacques	Conseiller municipal		X		
MICOINE	Christophe	Conseiller municipal		X		
DUBOURNET	Delphine	Conseillère municipale		X		

Madame la Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier Procès-Verbal de Conseil Municipal.  
Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N°10\_03\_2026\_01  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Madame la Maire explique que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget, il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport de présentation détaillée du CFU :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	164 150,63
Dépenses	228 007,85
Résultat de l'exercice	- 63 857,22
001 / 2024 reporté	39 109,51
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>- 24 109,51</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	1 100 452,91
Dépenses	980 758,89
Résultat de l'exercice	119 694,02
002 / 2024 reporté	706 006,74
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>825 700,76</b>

Madame le Maire rappelle aux élus que le Compte Financier Unique 2025 sera disponible en mairie. Les administrés pourront également le consulter sur rendez-vous.

Sous la présidence de Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN et hors de la présence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N°10\_03\_2026\_02**  
**LABEL « VILLES ET VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE » :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR L'ANNÉE 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22,

Considérant que la Ville de Clavette est éligible au label « Villes et villages où il fait bon vivre », autorisant ainsi la commune à utiliser le logo et la marque,

Considérant que la commune pourra valoriser cette distinction par voie presse, ainsi que sur tous supports sur lesquels elle décidera de communiquer,

Considérant que les principaux objectifs pour les villes adhérentes au label « Villes et Villages où il fait bon vivre » sont de :

- Capitaliser sur une image valorisante auprès des habitants et séduisante pour les nouveaux arrivants,
- Et d'attester de la qualité de vie, aux transports, en passant par les commerces et services ou la sécurité,

Ce label est le symbole du rayonnement positif du bon vivre au sein du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la Ville de Clavette au label Villes et villages où il fait bon vivre, pour l'année 2026,
- D'autoriser le paiement de la somme de 924,00 € TTC à l'association des Villes et Villages où il fait bon vivre correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion au label,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 9**

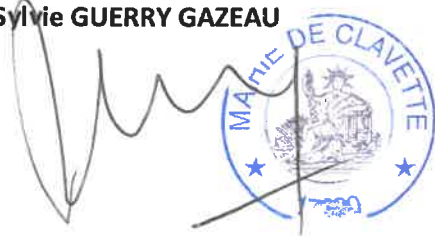
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Séance levée à 20h58.

Délibéré à Clavette, le 10 mars 2026,

**Madame la Maire,  
Sylvie GUERRY GAZEAU**



**La secrétaire de séance,  
Nathalie CONIL**

